

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MERProvince de Québec  
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 19 décembre 2014 à 17h à l'endroit ordinaire des séances. L'avis de convocation a été remis en main propre aux conseillers présents le 19 décembre 2014 par la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu de l'article 157 du Code municipal du Québec. Sont présents les conseillers suivants: messieurs Yvan Maltais et Louis Emond ainsi que mesdames Nady Sirois et Hélène Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay, tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

Absents et hors du territoire de la Municipalité lors de cette séance :

- Monsieur Roberto Emond
- Monsieur Michel Chamberland

Le sujet à l'ordre du jour est les suivant :

- Mise aux normes de l'eau potable/ Réfection des puits d'alimentation en eau potable/ Projet d'entente avec les Crabiers du Nord. (Rés.)
- Période de questions pour les contribuables.

À 17h07, le maire, monsieur Gontran Tremblay, procède à l'ouverture de la séance. Il est constaté que tous les avis de convocation ont été reçus en main propre à tous les membres du conseil municipal présents.

14-12-6264

**MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ RÉFECTION DES PUIITS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE/ PROJET D'ENTENTE AVEC LES CRABIERS DU NORD**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no.14-01-5994;

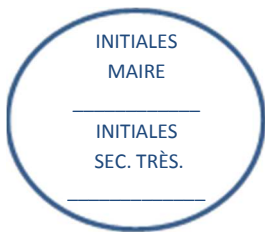
CONSIDÉRANT QU'un malentendu s'est produit et qu'il avait été compris que la signature de cette entente n'était plus nécessaire dans la poursuite du dossier de réfection des puits d'alimentation avec le MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE suite à une conférence téléphonique qui s'est déroulée le 17 novembre 2014 avec monsieur Patrice Niquette du MAMROT, monsieur Omar Ben N'Diaye du ministère de l'Environnement, monsieur Daniel Lajoie de TDA, le maire, la directrice générale et l'inspecteur municipal, il a été convenu que la signature de cette entente était nécessaire pour poursuivre ledit dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte le projet d'entente à intervenir entre la Municipalité et les Crabiers du Nord incluant les modifications apportées depuis la dernière version soient :

- Article 4.14
- Article 10.2 : inscrire 0.40\$/ mètre cube
- Articles 11.3 et 11.4



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

QUE le projet d'entente soit transmis à monsieur Gilles Gagnon et/ou Patrice Jean des Crabiers du Nord afin d'obtenir leurs commentaires dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**Info**

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CONTRIBUABLES**

NIL.

**14-12-6265**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 17h30, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran Tremblay  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nancy Roussel  
Dir. générale et sec. trésorière